



RAPPORT ANNUEL ET COMPTES

SDJ
2019

TABLE DES MATIERES

Rapport annuel 2019 et statistiques	2 - 11
Rapport de l'organe de révision	12
Comptes 2019	13 - 20
➤ Comptes SDJ 2019 - Charges	
➤ Comptes SDJ 2019 - Produits	
➤ Comptes médecins-dentistes privés 2019	
➤ Comptes consolidés 2019	
➤ Résultat de l'exercice 2019	
➤ Participation financière des pouvoirs publics pour 2019	
➤ Bilan 2019	
Organes et autorités	21

RAPPORT ANNUEL

Soins Dentaires à la Jeunesse ou désignés ci-après sous SDJ

L'année 2019 s'est caractérisée par de larges discussions, voire d'une remise en question, des relations et collaboration existantes entre SDJ et ses différents partenaires. La préparation de plusieurs réorganisations possibles à l'intérieur de SDJ, qui interviendront en 2020 déjà mais particulièrement en 2021, ont une incidence directe sur toutes les activités de SDJ.

En 2019, SDJ s'est engagé dans les discussions avec :

- **les communes** quant aux préoccupations sur le financement des subventions selon les dispositions légales et les défis futurs;
- **le département de la santé** sur une nouvelle convention qui définit mieux et d'une manière plus précise les tâches, les obligations et les droits de chaque partenaire;
- **la SSO-Section Valais** sur notre collaboration future et plus précisément sur un système de dépistages plus efficace, qui rémunère plus correctement les prestataires tout en restant financièrement abordable pour le canton et plus facile à organiser par SDJ;
- **la commission extra-parlementaire** pour l'initiative sur une assurance obligatoire pour les soins dentaires;
- **d'autres partenaires** (SAPEM, par exemple) sur nos collaborations dans le cadre des prestations médico-dentaires ou des prestations dans le domaine de la promotion de santé.

Parmi les autres préoccupations 2019 du Comité figurent celles déjà été anticipées en 2018, à savoir :

- **Organisation et financement de l'administration** : les informations données lors du dernier rapport (page 5) gardent toute leur actualité. L'année 2019 a été bien plus chargée que ces années passées et il en sera de même jusqu'à fin 2020. Sur le plan financier aussi, ces périodes ont été et seront plus lourdes : des problèmes administratifs importants résolus en 2019, la migration informatique de 2020 et la relève de la direction dans le courant 2021.
- **Réorganisation de l'orthodontie à Sion** : cette réorganisation est en cours et est définie pour 2020 avec l'engagement de 2 nouveaux orthodontistes pour remplacer partiellement ceux qui prendront la retraite prochainement ou en 2021. A la fin de la réorganisation, au début 2022, le nombre d'orthodontistes (postes à plein temps) travaillant au sein de SDJ sera plus bas qu'actuellement.

- **Renforcement de la commission de contrôle et de surveillance des traitements dentaires subventionnés** : cette commission cantonale est devenue bien plus importante et SDJ lui a donné des mandats supplémentaires visant à protéger au mieux les intérêts financiers des communes et des parents. Elle a été dotée d'un nouveau règlement et des instructions cantonales fixent les obligations et les droits. Le travail important de cette commission essentielle est présenté plus loin dans ce rapport.
- **Organisation des dépistages** : cette organisation présente un souci important pour SDJ tant que le système futur à appliquer ainsi que son financement n'ont pas été approuvés entre les partenaires, que sont le Canton (par le département de la santé) et SDJ comme signataire de la convention, avec la SSO-VS qui est associée aux discussions à la demande de SDJ.
- **Migration de notre système informatique AS 400** : cette migration a déjà commencé et elle devrait être terminée à la fin de 2020. La nouvelle informatique performante permettra une gestion plus efficace et surtout très moderne de l'ensemble du dispositif de subventionnement. Après la mise en service et une période de 6 mois pour bien maîtriser le nouveau système, l'administration pourra offrir, dans le courant de 2021, un échange presque sans papier entre les différents partenaires (SDJ / médecins-dentistes / communes / parents). Cette migration, avec tous les services annexes compris ainsi que la formation de toutes les collaboratrices, coûte un montant important d'environ Fr. 300'000.--.

PERSONNEL ET EFFECTIF

En 2019, nous avons connu quelques difficultés au sein de l'administration centrale. Seulement après le renvoi en mars 2019 d'une employée engagée en novembre 2018 et l'engagement d'une nouvelle responsable de la facturation en avril 2019, nos services ont pu reprendre leur vitesse de croisière et assurer, comme par le passé, un travail important et soutenu.

L'équipe de l'administration est composée actuellement de la direction avec 2 personnes (représentant 1.3 postes à plein temps) et 6 personnes assurant les différents services qui se partagent 4 postes à plein temps. Ce qui représente au total 0.3 poste de plus qu'en 2018. SDJ sera obligé d'adapter cet effectif à la hausse durant la migration informatique pour lui permettre de gérer efficacement toute l'administration, tout en assumant la double charge de travailler sur 2 systèmes.

Cliniques : l'effectif a été renforcé, en 2018 déjà, pour assurer les tâches supplémentaires liées à la stérilisation. Depuis il est resté inchangé et les mêmes équipes assumeront tous les changements qui interviendront au courant de l'an 2020.

Gestion administrative des cliniques : cette équipe a été renforcée en 2018 déjà et compte actuellement 4 personnes qui se partagent 2.5 postes. Elle s'occupe de toutes les tâches liées à l'administration et à la réception de toutes les cliniques et cabinets de SDJ. Elle assure le lien entre la direction et le personnel de nos différentes cliniques. Cette équipe, très performante, permet d'introduire et de faire appliquer des standards et normes uniformisés pour toutes les procédures administratives et relationnelles avec les patients et leurs parents.

L'exercice 2019 a dû, malheureusement, aussi enregistrer un nombre important de maladies et accidents parmi le personnel. 11 personnes ont souffert d'une maladie ou des suites d'un accident avec une incapacité dépassant un mois. Six sinistres (accident ou maladie) ont duré plusieurs mois. Il est évident que ces absences provoquent toujours des frais supplémentaires au niveau de la couverture des salaires et de l'organisation des services.

Au 31.12.2019, notre effectif global comptait 0.5 postes de plus qu'à la même période en 2018, mais il a varié durant l'exercice. Il a été plus important durant certaines périodes pour répondre ponctuellement à des besoins particuliers et a engendré, pour 2019, une charge salariale supplémentaire de Fr. 60'000.--.

CLINIQUES ET BÂTIMENTS

Les travaux 2019 terminés, la clinique de Sion dispose d'une stérilisation très moderne, installée sur un espace suffisamment grand pour permettre à la technicienne de travailler dans des conditions agréables. Toutes les exigences selon les nouvelles normes sont parfaitement remplies. Celles-ci s'appliquent tant à la stérilisation proprement dite des instruments qu'à la traçabilité et au standard des infrastructures qu'aux procédures et aux conditions de travail.

La pédodontie a été complètement refaite et dispose maintenant de deux salles de traitement neuves et d'une salle réservée pour l'hygiéniste.

RELATIONS, DISCUSSIONS ET CONVENTIONS

Discussions avec les communes concernant le financement des soins dentaires subventionnés

A la demande de la Fédération des communes valaisannes (FCV), SDJ a présenté, en août 2019, un dossier retraçant les différentes évolutions des soins dentaires subventionnés depuis 2002 relatives au nombre de traitements et au prix par traitement par enfant. Ce dossier comporte également différentes statistiques sur certaines évolutions régionales, les appréciations et les raisons de ces développements.

Un fait intéressant est certainement que le prix du traitement par enfant a baissé entre 2002 et 2017, année avant l'introduction du nouveau tarif Dentotar (voire statistiques sur page 7). Ceci signifie que les augmentations des participations financières des communes ont été exclusivement provoquées par l'augmentation du nombre d'enfants nécessitant un traitement. Un autre fait intéressant à relever est que, le nombre croissant d'enfants traités est particulièrement marqué dans les régions avec une immigration plus importante.

Discussions avec le Département de la Santé, par l'Office du médecin cantonal, sur une nouvelle convention

Notre dernière convention a été établie en 2012, après les modifications intervenues au niveau du financement des soins dentaires subventionnés (RTP II). Si le mandat concernant la prophylaxie et la promotion de la santé dans les écoles, par nos éducatrices en santé bucco-dentaire, ne fait pas l'objet de la révision actuelle de la convention, celui qui contient les clauses sur l'organisation et la surveillance des dépistages mérite certaines précisions.

Il est prévu qu'une nouvelle convention puisse être signée au courant de 2020. Les discussions sont en cours.

Discussions avec les représentants du Comité de la SSO-Section Valais

Durant l'année 2019, SDJ a eu plusieurs discussions avec le Comité de la SSO-Section Valais. Un sujet important était, et reste encore, la collaboration plus étroite entre les partenaires, notamment dans le domaine des soins conservateurs. Cette collaboration a été décidée et elle est en cours de réalisation.

Le thème prioritaire lors de toutes les discussions a été, et reste, le système des dépistages dans les écoles.

Dans le domaine du système des dépistages, des discussions tripartites ont eu lieu en décembre 2019. Une fois de plus, le Département a confirmé qu'il veut continuer avec le système actuel de « triage ». Ce dernier permet d'englober systématiquement tous les enfants dans ces contrôles, ce qui est le point prioritaire, et ceci à un prix abordable. Le Comité de la SSO Section Valais, par le Dr Perren, président de la SSO Section Valais, a soumis son appréciation. Selon lui, le système actuel de dépistage présente plusieurs désavantages et devrait être remplacé par un contrôle individuel dans un cabinet dentaire. Ainsi, les soucis relatifs à l'hygiène seraient éliminés et le suivi des patients nécessitant des soins en serait facilité.

Comme SDJ n'a aucune compétence dans le domaine médical, en l'occurrence sur le choix du système le plus approprié, cette discussion particulière se poursuit entre l'Office du médecin cantonal et les représentants du Comité de la SSO Section Valais.

Le problème du financement de cette mesure de prévention, plus précisément la rémunération des médecins-dentistes exécutant les prestations fixées par une convention, sera discuté et résolu entre les partenaires signataires de la convention après les discussions d'ordre médical mentionné ci-dessus.

ACTIVITES : ORTHODONTIE ET SOINS CONSERVATEURS

Le nombre de cas, le montant des subventions légales versées par les communes et le prix moyen du traitement d'un enfant durant toute une année ont évolué comme suit depuis 2015 :

	Soins conservateurs			Orthodontie		
	Nombre de cas subventionnés	Subventions légales versées par les communes Fr.	Prix moyen annuel par enfant Fr.	Nombre de cas subventionnés	Subventions légales versées par les communes Fr.	Prix moyen annuel par enfant Fr.
Privés 2015	16'581		246.00	4'738		1'372.00
Privés 2016	16'868		248.00	4'821		1'440.00
Privés 2017	17'358		255.00	4'908		1'490.00
Privés 2018	17'575		271.00	4'987		1'648.00
Privés 2019	17'912		291.00	5'213		1'650.00
<hr/>						
SDJ 2015	3'535		208.00	2'388		1'364.00
SDJ 2016	3'332		215.00	2'422		1'378.00
SDJ 2017	3'407		225.00	2'461		1'420.00
SDJ 2018	3'246		228.00	2'397		1'515.00
SDJ 2019	3'189		266.00	2'388		1'585.00
<hr/>						
Total 2015	20'116	1'928'547	240.00	7'126	3'894'869	1'367.00
Total 2016	20'200	1'965'320	243.00	7'243	4'065'059	1'420.00
Total 2017	20'765	2'082'330	248.00	7'369	4'458'833	1'472.00
Total 2018	20'821	2'205'100	265.00	7'384	4'631'911	1'570.00
Total 2019	21'101	2'424'647	287.00	7'601	5'057'481	1'631.00

Dans les comptes, page 19, figurent les chiffres exacts pour toutes les participations.

Le nombre de patients indiqué pour l'orthodontie subventionnée en 2019 comprend **tous les patients qui suivent un traitement orthodontique et qui ne sont pas encore dans leur 17^e année** (subvention accordée pour les enfants jusqu'au 31.12 suivant leur 16^e anniversaire).

EVOLUTION DES PRIX DEPUIS 2002 ET APRÈS L'INTRODUCTION DU DENTOTAR - NOUVEAU TARIF DENTAIRE

2019 était le premier exercice complet durant lequel le Dentotar a été appliqué pour tous les répondants (sauf pour les prestations relevant de la LAMal, ce qui représente uniquement environ 2% de toutes les prestations). Dans les explications fournies en 2018 et lors de nos présentations aux différents partenaires, SDJ s'est toujours appuyé sur les estimations globales émanant de la SSO. Cette dernière chiffrait l'augmentation des prix des traitements à 15% environ (en appliquant le tarif des assurances sociales). L'augmentation était donc justifiée et raisonnable en tenant compte du fait que cette tarification est restée inchangée depuis plus de 20 ans. De plus, le prix effectif pour les traitements subventionnés a baissé depuis 2002.

Nous montrons ci-après nos statistiques pour les traitements dentaires subventionnés avec le nombre de traitements dans tout le canton et le prix cantonal moyen par année et par enfant pour les soins conservateurs et les soins orthodontiques. Nous précisons que depuis 2004 nous avons introduit un controlling strict des prix.

Cette statistique se présente comme suit (statistiques présentées à la Fédération des communes valaisannes le 28 août 2019).

Soins conservateurs			Orthodontie	
2002	Fr. 245.--	pour 17'000 enfants	Fr. 1'560.-	pour 6'000 enfants (avant introduction controlling)
2006	Fr. 232.--	pour 16'800 enfants	Fr. 1'380.--	pour 5'000 enfants (controlling effectif dès 2005)
2007	Fr. 230.--	pour 17'300 enfants	Fr. 1'440.--	pour 5'200 enfants
2009	Fr. 222.--	pour 18'400 enfants	Fr. 1'480.--	pour 5'600 enfants
2011	Fr. 219.--	pour 18'200 enfants	Fr. 1'460.--	pour 5'900 enfants
2015	Fr. 240.--	pour 20'100 enfants	Fr. 1'367.--	pour 7'100 enfants
16 ans plus tard (avant Dentotar)				
2017	Fr. 248.--	pour 20'700 enfants	Fr. 1'472.--	pour 7'360 enfants

Constatation sur l'évolution depuis 2002 jusqu'à l'introduction du Dentotar

Si le nombre d'enfants traités était resté stable, les participations des communes auraient continuellement baissé sur toute la durée des 16 ans, entre 2002 et 2017. Les communes auraient ainsi économisé un montant dépassant 5 millions de francs au total sur les honoraires facturés grâce aux prix qui sont devenus meilleur marché.

Evolution après l'introduction du Dentotar

Soins conservateurs

2018	Prix cantonal moyen	Fr. 265.--		
2019	Prix cantonal moyen	Fr. 287.--	augmentation :	8%

Orthodontie

2018	Prix cantonal moyen	Fr. 1'570.--		
2019	Prix cantonal moyen	Fr. 1'630.--	augmentation :	4%

L'augmentation nette due au Dentotar est restée bien en-dessous des prévisions de 15%, ce qui indique que les dentistes appliquent très raisonnablement la nouvelle tarification dans le cadre des soins dentaires subventionnés.

Evolution 2002 – fin 2019

Pour les soins conservateurs : augmentation de Fr. 42.-- ou 17% en 18 ans

Pour l'orthodontie : augmentation de Fr. 70.-- ou 4% en 18 ans

Le seul renchérissement selon l'IPC depuis 2002 dans la même période se monte à 9.5%

L'augmentation moyenne réelle des salaires entre 2002 et 2019 dans la branche médico-dentaire (personnel para-médical) selon les statistiques SSO, se monte à 21%

En définitif, la hausse du prix moyen facturé pour un traitement dentaire subventionné, durant la période comprise entre 2002 et fin 2019, est nettement inférieure à l'évolution des prix à la consommation et à l'évolution des salaires réels dans la branche. **En moyenne (pondérée selon le domaine), l'augmentation effective des prix facturés, dans la médecine dentaire subventionnée en Valais, se monte à 8.1% pour cette période s'étendant sur 18 ans.**

Le tableau ci-dessous montre les évolutions dans les 3 grandes régions de notre canton, en corrélation avec l'évolution du nombre d'enfants scolarisés.

Orthodontie - Évolution, par région, du nombre d'enfants scolarisés, des traitements en cours sur une période de 5 ans du 01.01.2015 au 31.12.2019 ainsi que du nombre des nouvelles demandes de subventionnement approuvés en 2015 et 2019

Région	Année	Nombre d'enfants scolarisés	Nombre de traitements orthodontique en cours	% des enfants scolarisés au bénéfice d'un traitement orthodontique subventionné	dont acteurs privés	dont cliniques ortho SDJ	Nouvelles demandes approuvées	dont acteurs privés	dont cliniques ortho SDJ
Haut-Valais	2015	8270	1995	24.12%	1995	0	280	280	0
	2019	8830	2028	22.97%	2028	0	350	350	0
<i>Evolution</i>		560	33		33	0	70	70	0
		6.8%	1.7%		1.7%		25.0%	25.0%	
Centre Sierre/Sion	2015	11900	2350	19.75%	747	1603	620	250	370
	2019	13000	2737	21.05%	1140	1597	670	310	350
<i>Evolution</i>		1100	387		393	-6	50	60	-20
		9.2%	16.5%		52.6%	-0.4%	8.1%	24.0%	-5.4%
Martigny et Chablais	2015	15000	2781	18.54%	2013	768	510	370	140
	2019	15100	2836	18.78%	2045	791	600	470	120
<i>Evolution</i>		100	55		32	23	90	100	-20
		0.7%	2.0%		1.6%	3.0%	17.6%	27.0%	-14.3%
Totaux	2015	35170	7126	20.25%	4755	2371	1410	900	510
	2019	36930	7601	20.58%	5213	2388	1620	1130	470
<i>Evolution 2015 à 2019</i>		1760	475		458	17	210	230	-40
		5.0%	6.7%		9.6%	0.7%	14.9%	25.6%	-7.8%

Remarques sur les évolutions démontrées

Constatations

En 2015 → 20.25% des enfants scolarisés ont eu besoin d'un traitement médicalement indiqué (subventionné).

En 2019 → 20.58% des enfants scolarisé ont eu besoin d'un tel traitement.

La hausse du nombre de traitements médicalement indiqués est ainsi provoquée pour la plus grande partie par l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés (77% ou 360 sur 475 traitements). Seulement une petite part de l'augmentation (23% ou 115 traitements) doit être imputée à d'autres facteurs.

Le taux nettement moins important des enfants scolarisés au bénéfice d'un traitement orthodontique subventionné dans le Bas-Valais, est inférieur pour plus de 20% à celui dans le Haut-Valais. Il se situe aussi bien en-dessous de la moyenne cantonale et peut avoir plusieurs raisons :

l'une d'entre elles peut être la renonciation aux soins pour des raisons financières, une autre que le traitement nécessaire est exécuté à l'étranger proche ou encore, que le contrôle dentaire dans les écoles est moins précis au niveau du dépistage orthodontique. D'autres raisons sont possibles.

COMMISSION DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE DES TRAITEMENTS DENTAIRE SUBVENTIONNÉS DANS TOUT LE CANTON DU VALAIS

Cette commission (dont la composition figure sur la dernière page de ce fascicule) a vu le jour après l'introduction du controlling, que SDJ a instauré en 2004. Ses tâches et son importance se sont développées au fur et à mesure des années, selon les besoins croissants dans ce domaine.

Avec l'afflux des acteurs étrangers sur le marché médico-dentaire valaisan, le flux important de changement de ces prestataires depuis quelques années et tenant compte de l'introduction du Dentotar, cette commission a été mandatée par SDJ avec quelques tâches supplémentaires. SDJ détient cette compétence qui lui est déléguée par les règlements et conventions qui le lient à ses partenaires.

La tâche principale de la commission de contrôle est certainement d'examiner le bien-fondé médical du droit aux subventions de chaque demande. Cet examen garantit que les traitements orthodontiques, que les communes subventionnent, remplissent sans exception les exigences médicales précises (anomalies) donnant droit à une subvention. La liste de ces dernières est inchangée depuis plus de 20 ans. Seules les communes pourraient en décider la modification. Lorsque le bien-fondé médical est établi et que la commission a donné son approbation écrite, l'administration centrale doit encore vérifier et surveiller que toutes les exigences administratives (concurrence avec les assurances sociales, prescriptions légales concernant l'autorité parentale et capacité de discernement du mineur) et financières (contrat d'honoraires et plafond du coût du traitement) soient réunies pour accorder le droit définitif. Grâce à ces mesures de contrôle et de surveillance, SDJ peut garantir que les communes subventionnent, sans exception, uniquement les traitements pour lesquels existe un droit légal et ceci au maximum jusqu'à un coût plafond fixé. Cette garantie est importante vu l'évolution du nombre de traitements à la hausse aussi bien dans les soins conservateurs qu'en orthodontie.

Une autre tâche importante est sa compétence à établir des appréciations sur la qualité médicale du traitement en cours. Cette compétence a été redéfinie par SDJ et élargie dans le sens que, non seulement la commission peut décider et entreprendre à tout moment une telle appréciation, mais de plus elle est habilitée à rendre une décision. Les instructions qui font partie des contrats avec les médecins-dentistes ainsi que le règlement de la commission définissent ses droits et compétences en la matière.

Une nouvelle tâche de la commission est la surveillance de l'évolution du coût du traitement subventionné et du coût final, notamment dans l'orthodontie mais aussi, si nécessaire, dans les soins conservateurs. Auparavant, cette tâche était assurée uniquement par la direction. Elle ne pouvait surveiller que le coût final, après la fin du traitement, sur la base des statistiques et des chiffres annualisés. Elle n'était pas habilitée à prendre des mesures concrètes en cas de dépassement du coût devisé. Elle pouvait avertir les parents, leur répéter leur droit selon le contrat d'honoraires et rappeler le médecin-dentiste à ses obligations qui découlent du même contrat. La commission en revanche peut consulter les dossiers médicaux, intervenir au cours du traitement et, le cas échéant, est habilitée à décider de mesures concrètes. Dans ce domaine, la commission collabore étroitement avec la direction de SDJ puisqu'elle seule a accès à tous les chiffres détaillés.

Cette commission est le seul moyen dont dispose SDJ pour contrôler, surveiller et, dans une très moindre mesure, influencer sur le nombre de traitements dentaires subventionnés et son évolution à la hausse. L'augmentation des cas, outre celle liée à un nombre plus important d'enfants scolarisés, est influencée presque exclusivement par des facteurs économiques (immigration) et sociaux (prise de conscience bien plus élevée de l'importance des soins dentaires chez les enfants, par exemple) ainsi que par les mesures améliorées, destinées à détecter suffisamment tôt les enfants nécessitant un traitement et à les rediriger vers les prestataires.

Orthodontie et participations pour l'orthodontie subventionnée

L'évolution démontre une croissance du nombre d'interventions en 2019 avec 227 traitements, soit 3% de plus qu'en 2018. La hausse du nombre de cas, c'est-à-dire du nombre d'enfants traités, est responsable, pour une part de 70%, de l'augmentation des participations communales. Le prix moyen facturé par les prestataires ne contribue ainsi que pour 30% à l'accroissement de ce financement. La participation qu'une commune doit verser pour chaque traitement orthodontique d'un enfant, se monte à Fr. 665.-- en 2019. Elle est de 6% plus élevée qu'en 2018 (Fr. 627.--).

Le tableau de la page 9 démontre les différentes évolutions dans les 3 grandes régions du canton du Valais et le déplacement des cas depuis les cliniques orthodontiques vers les praticiens privés. Ce transfert, c'est-à-dire la diminution du nombre de patients dans les cliniques du SDJ, est délibéré et s'inscrit dans la stratégie d'organisation du SDJ qui vise à réduire progressivement son effectif de spécialistes en orthodontie jusqu'à fin 2021.

Soins conservateurs et participations

Dans les soins conservateurs, l'évolution du nombre de traitements suit étroitement celle du nombre d'enfants scolarisés. Sur le plan cantonal, en moyenne 57% des enfants scolarisés dépistés ont nécessité un traitement en soins conservateurs. Dans le Haut-Valais ce taux est plus élevé avec 62% en moyenne. Cependant, les prix moyens facturés par les praticiens haut-valaisans sont plus bas que dans le reste du Valais. Dans le Valais romand, le besoin de traitements détectés se monte à 55% en moyenne. Les prix facturés y sont d'environ 15% plus élevés.

Pour les soins conservateurs, contrairement à l'orthodontie, la hausse du prix facturé moyen engendre une plus grande partie de contributions des communes plus élevées. Pour ces dernières, l'incidence est la suivante : la dépense d'une commune par enfant traité pour l'année 2019 se monte à Fr. 115.-- (comparé à Fr. 106.-- en 2018), ce qui représente une augmentation nette de la participation moyenne de 8.5%.

Comme pour l'orthodontie, des cas sont transférés depuis les cliniques SDJ vers les praticiens privés étant donné que SDJ ne dessert plus la clinique de Troistorrents.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Comptabilité – fiscalité – révision

Case postale 6
Route de Botyre 21
1966 Ayent

Tél. 027 398 48 88

Fax 027 398 48 89

ayent@systemd-vs.ch



Rapport de l'organe de contrôle à l'assemblée générale de l'Association valaisanne pour la prophylaxie et les soins dentaires à la jeunesse

En ma qualité d'organe de révision, j'ai vérifié la comptabilité et les comptes annuels de votre association pour l'exercice arrêté au 31.12.2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de l'association alors que ma mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. J'atteste remplir les exigences légales de qualification et d'indépendance.

La révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Mon contrôle englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

J'ai révisé les postes des comptes annuels en procédant à des analyses et à des examens par sondages. J'ai apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes et les décisions significatives en matière d'évaluation. J'estime que mon travail constitue une base suffisante pour former mon opinion.

Selon mon appréciation, les comptes arrêtés au 31.12.2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts de votre association.

Je vous recommande d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis clôturant avec un capital de **CHF 2'360'234** et un bénéfice au bilan de **CHF 25'454**.

System D Management & Consulting



Sébastien Délétroz
Economiste HES / ESCEA

Ayant, le 3 avril 2020

CHARGES PROPRES A SDJ

	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Prophylaxie			
Salaires, charges et matériel subventionné	186'041.94	190'000.00	195'991.45
Frais de matériel, de formation et de projets ordinaires	17'851.45	20'000.00	20'083.09
Projet prophylaxie avec PSVs	-	-	-
Total prophylaxie	203'893.39	210'000.00	216'074.54
Salaires et charges sociales, surobligatoires et annexes			
Salaires bruts	3'970'594.65		4'061'525.25
... Paiement indemnités perte de gain par assurances	88'396.65		124'286.30
Salaires nets	3'882'198.00	3'960'000.00	3'937'238.95
Honoraires organes, commission de contrôle, médecin-dentiste conseil et fiduciaire	116'485.00	126'000.00	130'837.30
Frais de déplacement	47'969.00	52'000.00	47'367.80
<i>Charges sociales obligatoires</i>			
Assurances AVS - AI - chômage	247'054.05	253'000.00	246'548.50
Prévoyance professionnelle	312'865.10	320'000.00	320'288.65
Allocations familiales CIVAF	117'806.80	116'000.00	111'120.25
Assurance accident LAA	7'913.55	9'000.00	7'581.50
<i>Charges sociales surobligatoires et autres</i>			
Assurance perte de gain maladie	17'299.40	20'500.00	18'822.80
Assurance accidents complémentaire	3'019.75	4'500.00	4'056.70
Frais de formation	32'463.00	25'000.00	34'101.20
Autres charges	7'964.10	8'000.00	6'704.60
Total rubrique salaires et charges sociales	4'793'037.75	4'894'000.00	4'864'668.25
Matériel médical, paramédical et d'infrastructure des cliniques			
Matériel médical orthodontie yc supplément stérilisation	302'300.22		315'218.52
Matériel paramédical et d'infrastructure, orthodontie	68'252.36		58'422.50
Matériel médical soins conservateurs yc stérilisation	43'780.15		35'919.80
Matériel paramédical et d'infrastructure, soins cons.	18'299.00		19'169.30
Matériel, laboratoires Sion et Monthey	26'774.41		20'551.78
Total rubrique matériel cliniques	459'406.14	430'000.00	449'281.90
Autres charges des cliniques			
Informatique hardware et entretien	1'472.35	5'000.00	8'935.80
Informatique software et entretien	36'037.05	30'000.00	26'823.65
Informatique consommables	2'832.05	2'500.00	2'636.91
Acquisitions équipements médico-technique et d'infrastructure (yc stérilisation)	37'035.70	30'000.00	29'860.95
Entretien équipements médico-technique et d'infrastructure (yc stérilisation)	41'950.30	52'000.00	57'302.80
Assurances bâtiments, équipements et RC professionnelle	10'871.30	12'000.00	10'879.10
Frais divers des cliniques	1'432.50	3'000.00	1'166.80
Attribution au fonds de migration informatique			150'000.00
Amortissements équipements	92'940.35	50'000.00	171'152.00
Total rubrique autres charges des cliniques	224'571.60	184'500.00	458'758.01

CHARGES PROPRES A SDJ

	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Administration de SDJ, direction des cliniques et gestion des mandats			
Informatique hardware et entretien	3'514.15	12'000.00	11'725.35
Informatique software et entretien	17'986.80	25'000.00	26'257.10
Supplément introduction DENTOTAR sur AS 400 2019	71'023.15	14'000.00	17'142.00
Informatique consommables	3'663.91	4'000.00	2'954.75
Assurances (commerce et juridique)	6'115.50	6'200.00	6'115.50
Imprimés	20'002.50	20'000.00	15'711.30
Télécommunications	14'787.25	18'000.00	17'865.05
Frais de port	49'085.90	56'000.00	67'170.15
Frais de bureau	10'454.25	13'000.00	10'707.98
Frais de mandats et de représentation extérieurs	22'365.60	25'000.00	26'704.90
Frais contrôles demandes de subventions orthodontie	129'186.30	135'000.00	130'906.80
Autres frais annexes et mandats juridique	927.80	4'000.00	
Total rubrique administration, direction, mandats	349'113.11	332'200.00	333'260.88
Bâtiments et locaux (Sion et autres sites)			
Chauffage et électricité : Sion (rattrapage 2011-2016)	48'421.30	29'000.00	26'919.90
Chauffage et électricité : Autres sites	6'337.25	5'000.00	5'077.50
Entretien et équipements locaux et bâtiment : Sion	21'349.50	15'000.00	17'701.85
Entretien et équipements locaux et bâtiment : Monthey	3'304.20	5'000.00	5'209.05
Entretien et équipements locaux et bâtiment : autres sites			
Installations (<Fr. 15'000.-) et entretien installations techniques : Sion	16'160.40	18'000.00	30'774.70
Installations (<Fr. 15'000.-) et entretien installations tech. : Monthey et autres sites		5'000.00	
Frais de location	15'390.00	16'000.00	15'390.00
Frais d'intérêts hypothécaires bâtiment Sion	23'098.00	22'000.00	21'738.00
Frais d'intérêts hypothécaires bâtiment Monthey	23'632.00	24'000.00	22'030.00
Attribution au fonds de rénovation, bâtiment Sion	225'000.00	150'000.00	50'000.00
Attribution au fonds de rénovation : locaux Monthey	20'000.00	20'000.00	20'000.00
Divers frais bâtiment Sion (impôts, taxes)	5'681.50	6'000.00	858.60
Frais PPE, chauffage et frais annexes clinique de Monthey	19'735.90	20'000.00	19'626.00
Amortissement bâtiments (Sion/Monthey)	228'187.00	200'000.00	257'117.40
Total rubrique bâtiments et locaux	656'297.05	535'000.00	492'443.00
Frais financiers et de contentieux			
Frais de banque (BVR)	21'230.15		20'349.85
Frais de poursuites	28'581.92		27'975.06
Perte sur les débiteurs	18'482.90		29'239.70
Cas spéciaux	39'880.65		32'909.30
TVA	38'203.81		40'363.65
Escompte	296.94		-312.04
Total rubrique frais financiers et de contentieux	146'676.37	150'000.00	150'525.52
Total des charges	6'832'995.41	6'735'700.00	6'965'012.10

PRODUITS SDJ

	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Soins conservateurs subventionnés			
Part des parents	444'299.95		514'025.95
Subventions des communes	302'549.25		347'979.45
Total soins conservateurs subventionnés	746'849.20	830'000.00	862'005.40
Orthodontie subventionnée			
Participation des parents	2'256'461.50		2'257'367.90
Subventions des communes	1'587'073.00		1'583'827.50
Total orthodontie subventionnée	3'843'534.50	3'800'000.00	3'841'195.40
Soins non-subventionnés			
Orthodontie : payé par les parents	871'852.90	850'000.00	825'484.80
Orthodontie : payé par Assurance Invalidité	619'956.80	620'000.00	628'166.35
Soins conservateurs : payé par tiers (assurances, services, parents)	141'754.75	140'000.00	162'898.35
Total soins non-subventionnés	1'633'564.45	1'610'000.00	1'616'549.50
(Total produits cliniques)	<i>6'223'948.15</i>	<i>6'240'000.00</i>	<i>6'319'750.30</i>
Prophylaxie et dépistages			
Salaires et charges, matériel subventionné	185'663.94	190'000.00	198'142.80
Vente de produits en prophylaxie	30'713.20	32'000.00	30'707.50
Honoraires pour dépistages effectués par méd.-dent. SDJ	36'579.20	36'000.00	46'989.60
Total prophylaxie et dépistages	252'956.34	258'000.00	275'839.90
Autres produits			
Vente services du laboratoire au privé	2'026.60		
Produits administratifs	19'440.80		14'113.35
Communes contrôle demandes de subventionnement	129'240.00		140'580.00
Factoring	295'622.45		304'402.95
Total autres produits	446'329.85	450'000.00	459'096.30
Total des produits	6'923'234.34	6'948'000.00	7'054'686.50

MEDECINS-DENTISTES PRIVES

PRODUITS	Comptes 2018	Comptes 2019
Soins conservateurs subventionnés		
Participation des parents	2'742'248.35	2'996'061.65
Subventions des communes	2'023'676.90	2'203'594.00
Total soins conservateurs subventionnés	4'765'925.25	5'199'655.65
Orthodontie subventionnée		
Participation des parents	4'399'516.50	4'830'522.05
Subventions des communes	3'334'046.30	3'685'107.55
Total orthodontie subventionnée	7'733'562.80	8'515'629.60
Honoraires pour dépistages	164'438.40	150'117.20
Total produits	12'663'926.45	13'865'402.45
CHARGES		
Honoraires		
Honoraires soins conservateurs	4'766'112.65	5'199'468.75
Honoraires soins orthodontiques	7'733'562.77	8'515'629.60
Honoraires pour dépistages	164'438.40	150'117.20
Total des honoraires	12'664'113.82	13'865'215.55
Perte sur les débiteurs		
Perte sur les débiteurs - orthodontie et soins conservateurs	42'006.50	64'406.85
Total des pertes sur débiteurs	42'006.50	64'406.85
Total des charges	12'706'120.32	13'929'622.40
Perte	42'193.87	64'219.95

COMPTES CONSOLIDES

PRODUITS	Comptes 2018	Comptes 2019
Soins conservateurs subventionnés		
Participation des parents	3'186'548.30	3'510'087.60
Subventions des communes, part légale	2'205'071.08	2'424'647.45
Subventions des communes, subrogatoire	121'155.07	126'926.00
Total soins conservateurs subventionnés	5'512'774.45	6'061'661.05
Orthodontie subventionnée		
Participation des parents	6'366'385.70	7'102'889.95
Subventions des communes, part légale	4'631'527.00	5'057'480.05
Subventions des communes, subrogatoire	289'592.30	233'455.00
Total orthodontie subventionnée	11'577'097.30	12'393'825.00
Soins non subventionnés		
Orthodontie : payé par les parents	871'852.90	825'484.80
Orthodontie : payé par Assurance Invalidité	619'956.80	628'166.35
Soins cons. : payé par des tiers	141'754.75	162'898.35
Total soins non subventionnés	1'633'564.45	1'616'549.50
Total autres produits	863'724.59	848'053.40
Total produits	19'587'160.79	20'920'088.95

CHARGES		
Total charges médecins-dentistes privés	12'706'120.32	13'929'622.40
Total charges SDJ	6'511'868.06	6'965'012.10
Amortissements	321'127.35	
Total charges	19'539'115.73	20'894'634.50

Bénéfice	48'045.06	25'454.45
-----------------	------------------	------------------

RESULTAT DE L'EXERCICE

CALCUL BENEFICE	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Résultat d'exploitation SDJ	90'238.03	212'300.00	89'674.40
Perte des médecins-dentistes privés	-42'193.87	-35'000.00	-64'219.95
Bénéfice	48'044.16	177'300.00	25'454.45

CALCUL CASH FLOW	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Bénéfice	48'044.16	177'300.00	25'454.45
Attribution au fonds de migration informatique	-	-	150'000.00
Attribution au fonds de rénovation, bâtiment Sion	225'000.00	150'000.00	50'000.00
Attribution au fonds de rénovation : locaux Monthey	20'000.00	20'000.00	20'000.00
Amortissements équipements	92'940.35	50'000.00	171'152.00
Amortissement bâtiments (Sion/Monthey)	228'187.00	200'000.00	257'117.40
Cash flow	614'171.51	597'300.00	673'723.85

PARTICIPATION FINANCIERE DES POUVOIRS PUBLICS

	Comptes 2018	Comptes 2019
Participation des communes aux soins dentaires subventionnés		
Subsides pour les soins conservateurs versés par SDJ aux parents	2'326'226.15	2'551'573.45
Subsides pour l'orthodontie versés par SDJ aux parents	4'921'119.30	5'290'935.05
Total des subsides pour les soins dentaires	7'247'345.45	7'842'508.50
<i>dont part obligatoire légale (40%) versée par toutes les communes</i>	<i>6'836'598.08</i>	<i>7'482'127.50</i>
<i>dont part surobligatoire versée par certaines communes</i>	<i>410'747.37</i>	<i>360'381.00</i>
Frais de contrôle des demandes de subventionnement	129'240.00	140'580.00
Total de la participation des communes aux soins dentaires subventionnés	7'376'585.45	7'983'088.50
Participation du Canton au mandat de dépistage et de prophylaxie		
Dépistages dans les classes	201'017.60	197'106.80
Prophylaxie et enseignement	185'663.94	198'142.80
Total de la participation du Canton aux dépistages et à la prophylaxie	386'681.54	395'249.60

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

	2018		2019	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Caisse	861.40		1'606.00	
PostFinance	14'940.38		94'865.58	
B.C.V. - compte courant	1'485'750.10		1'047'597.55	
Débiteurs	4'569'939.31		4'399'975.36	
Débiteur communes contrôles subvent.	131'670.00		140'670.00	
Débiteur Etat prophylaxie		6'318.46		750.40
Actif transitoire	20'296.75		8'149.80	
Assurances sociales	100.65			
Garantie locaux	500.00		500.00	
Garantie loyer	2'004.85		2'005.35	
Logiciel informatique			21'521.70	
Installations médico-technique	250'000.00		360'000.00	
Immeuble Sion	1'900'000.00		2'000'000.00	
Terrain	774'000.00		774'000.00	
Clinique de Monthey (PPE)	1'150'000.00		1'100'000.00	
Créanciers		131'854.54		125'223.00
Créanciers médecins-dentistes privés		4'197'791.65		3'808'302.25
Assurances sociales			367.95	
B.C.V. - Hypothèque (Sion)		1'360'000.00		1'280'000.00
B.C.V. - Hypothèque (Monthey)		1'090'000.00		1'030'000.00
Crédit LIM Valais (Sion)		160'000.00		120'000.00
Crédit LIM SECO (Sion)		127'000.00		84'000.00
Fonds d'investissement Monthey		40'000.00		60'000.00
Fonds d'investissement cliniques		200'000.00		250'000.00
Logiciel informatique		50'000.00		200'000.00
Fonds de rénovation Sion		250'000.00		250'000.00
Passif transitoire		5'000.00		35'430.40
Petite Association		76'864.45		76'864.45
Provision cas spéciaux		70'000.00		70'000.00
Provision pertes s/débiteurs		175'000.00		175'000.00
Capital		2'312'189.28		2'360'234.34
Bénéfice de l'exercice		48'045.06		25'454.45
	10'300'063.44	10'300'063.44	9'951'259.29	9'951'259.29

ORGANES ET AUTORITÉS DE L'ASSOCIATION EN 2020

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Fédération des communes valaisannes (FCV) - avec 2 voix décisionnelles par délégué nommé

Mme Ruffiner-Guntern Eliane, Brigue	Secrétariat général
Mme Clausen Christine	Présidente d'Ernen
M. Fournier Daniel	Président de Dorénaz

Société valaisanne des médecins-dentistes (SSO-Section Valais) - 1 voix décisionnelle par délégué nommé

Dr Roman Perren, Brigue	Haut-Valais	Président de la SSO-Section Valais
Dr Imsand Manfred, Sion	Valais Romand	
M. Jeunet-Mancy Robin, Le Châble	Bas-Valais	

Société pédagogique valaisanne (SPVAL et VLPO) - avec 1 voix décisionnelle par délégué nommé

Mme Dussez Marie-Christine, Champéry	Valais Romand
Mme Ruppen Kerstin, Naters	Haut-Valais

Représentants du Canton du Valais - avec 1 voix consultative par délégué désigné

Service de la santé

Mme Emilie Morard

Service de l'enseignement

M. Vincent Ebenegger

L'assemblée générale est conduite par le Président de l'Association.

COMITÉ DE DIRECTION

Membres avec voix décisionnelle

Me Loretan Régis, Sion	Président de l'Association, représentant le Centre
M. Burgener Paul, Viège	Vice-président de l'Association, représentant le Haut-Valais
Me Revaz Damien, Martigny	Représentant le Bas-Valais

Membres avec voix consultative

Dre Fantoni-Pfister Patricia, Brigue	Orthodontiste SSO, médecin-conseil en orthodontie (CH)
Mme Oberer Béatrice, Veyras	Directrice de l'Association

DIRECTION

Mme Oberer Béatrice, Veyras	Lic. sc. Lettres Phil I, experte en assurances sociales
-----------------------------	---

ORGANE DE RÉVISION

M. Délétroz Sébastien, Botyre/Ayent	SystemD Management & Consulting
-------------------------------------	---------------------------------

COMMISSION DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE DES TRAITEMENTS DENTAIRE SUBVENTIONNÉS

Présidente

Dre Fantoni-Pfister Patricia, Brigue	Médecin-dentiste SSO, spécialiste en orthodontie (CH)
--------------------------------------	---

Membres, spécialistes pour les soins conservateurs

A confirmer

Membres, spécialistes pour l'orthodontie

Dr Loretan Pascal, Viège	Médecin-dentiste SSO, spécialiste en orthodontie (CH)
Dr Theytaz Georges-André, Martigny	Médecin-dentiste SSO, spécialiste en orthodontie (CH)

La directrice de SDJ participe à la partie administrative des séances pour toute question légale et administrative.



Association valaisanne pour la prophylaxie et les soins dentaires

Rue de Lausanne 42, 1950 Sion - 027 327 33 20

www.soins-dentaires-jeunesse.ch

